

OFFRE DE SERVICES DES SSTI

Proposition de cahier des charges

Dans le contexte de préparation d'une réforme du système de Santé au travail, et pour guider l'évolution de leurs pratiques, les SSTI mobilisés au sein de Présanse ont élaboré une proposition de cahier des charges d'une offre qui pourrait être mise en œuvre partout en France. Le fruit de ce travail est diffusé en ce début d'année 2020.

Le Premier ministre a initié, au début de l'année 2018, le chantier d'une réforme profonde du système de Santé au travail, dont les principes directeurs et les modalités de mise en œuvre sont appelés à être soumis à une prochaine négociation entre les parties prenantes concernées, à partir d'un ensemble de rapports et contributions successivement diligentés par le Gouvernement et le Sénat.

Cette mobilisation exceptionnelle de la profession a permis d'aboutir à une proposition de *cahier des charges de l'offre des Services de santé au travail interentreprises*, élaborée à l'issue d'une phase de travail régionale puis interrégionale de plus de 6 mois ayant mobilisé 270 professionnels de terrain (directeurs, IPRP, médecins du travail, IDEST, responsables informatiques, ASST, Présidents...) et 114 Services.

Ce document est consacré au thème central et structurant **de l'offre de services** proposée par les SSTI, dont découlent les questions de la tarification, de la certification des Services et, plus largement de l'organisation de la profession et de sa gouvernance.

Il est fondé sur une « approche client », c'est-à-dire que les besoins des bénéficiaires ont servi de point de départ à la réflexion.

Il intègre, en outre, des innovations technologiques et organisationnelles dans une dynamique d'amélioration continue.

Il s'appuie sur les points forts des SSTI et s'attache à apporter une réponse aux attentes mises en lumière par les récents rapports relatifs à l'organisation et au fonctionnement du système de Santé au travail.

Il est établi enfin sur la base de la réglementation en vigueur, mais est conçu pour pouvoir s'adapter avec souplesse à d'éventuelles modifications législatives et réglementaires ultérieures.

Constituant un réseau de proximité unique, capable de prendre en charge toutes les entreprises situées sur le territoire national, en particulier les TPE-PME, les SSTI se positionnent **en tant qu'acteurs de prévention** au service de leurs adhérents, porte d'entrée et interface sur les questions relatives à la Santé au travail, tant pour les employeurs que pour leurs salariés.

Ils remplissent ainsi une fonction opérationnelle d'accompagnement des entreprises pour **la Santé au travail**, incluant les actions amont-aval d'une démarche de prévention : analyse des risques sur le lieu de travail, suivi des expositions professionnelles, suivi du salarié et conseils de prévention, recueil et traitement des données.

Ils exercent leurs missions dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus au niveau régional avec l'Etat – les DIRECCTE – et les organismes de Sécurité Sociale, les CARSAT.

Ils :

- ▶ nouent des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans les démarches de prévention, afin d'élaborer et de mettre en place les actions de prévention adaptées aux besoins de leurs adhérents ;
- ▶ orientent le cas échéant les entreprises et les salariés vers d'autres acteurs de la Santé au travail, du secteur du soin, ou de l'accompagnement social, pour des interventions spécifiques complémentaires.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Rencontres Santé-Travail 2020

150 SSTI invitent leurs bénéficiaires, entreprises et salariés, autour du Maintien en Emploi, le 2 avril

6 Jugements ETP cotisations

Equivalents temps plein et cotisations

DPST

8 Rencontre des professionnels

Qualité

Bulletin d'inscription disponible pour la journée du 19 mars 2020

8 Démarche de Progrès en Santé-Travail

Annuaire des relais Qualité

ACTUALITÉS RH

9 Commission Ressources Humaines de Présanse

Nouvelle lettre d'orientation

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

10 Négociation collective de branche

Conclusion d'un accord de branche définissant une liste de formations éligibles au dispositif de reconversion ou de promotion de l'alternance (dispositif Pro A)

MÉDICO-TECHNIQUE

11 57^{èmes} Journées Santé Travail de Présanse

L'utilisation des données en Santé au travail, thème de l'édition 2020

12 Groupe ASMT Toxicologie

Cancérogénicité des agents chimiques : documents sur les monographies 1 à 125 du CIRC

12 Journée Nationale de l'Audition du 12 mars 2020

Les SSTI associés à une journée d'information et de sensibilisation aux risques liés à l'audition

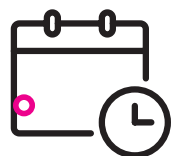
13 Thésaurus Harmonisés et supports dérivés Version 2020

Présentation des ressources sur le site Internet de Présanse et modalités de consultation

JURIDIQUE

14 CACES

Modification du référentiel de formation



N'OUBLIEZ PAS !
19 mars 2020

Rencontre des professionnels Qualité
Grand Hôtel
2 rue Scribe - Paris 9^e

ÉDITORIAL

Incontestablement, la Santé au travail est de plus en plus perçue comme un sujet sociétal important. Cette évolution est heureuse pour tous ceux qui croient en l'intérêt de la prévention.

Mais cette préoccupation politique croissante a un revers : elle attise les luttes de pouvoir pour contrôler ou peser sur le système existant et en maîtriser les moyens. L'absence d'une évaluation pilotée et structurée de l'action des acteurs, qui permettrait de disposer d'un état des lieux objectif et complet, laisse libre cours aux perceptions erronées et aux approches partiales pour traiter ce dossier.

Dès lors, il est aisé de dénoncer des résultats insuffisants ou une gestion des SSTI défaillante. Un article paru dans un magazine engagé, visait encore récemment à jeter le trouble sur la bonne utilisation des cotisations appelées auprès des entreprises. En présentant 3 cas (sur 240 Services...), en s'appuyant sur des verbatims et en utilisant sciemment un vocabulaire outrancier (« trésor de guerre », « dépenses pharaoniques », « pactole », etc.), l'exercice consiste à discréditer pour justifier le besoin d'un changement de gouvernance.

Cette rhétorique constitue une offense injuste faite aux membres des conseils d'administration et aux directions qui gèrent au mieux leur association, eux qui ont su donner les moyens nécessaires à des projets de Services tournés vers la prévention, qui ont intensifié leur recrutement et conduit des politiques immobilières pour accueillir les salariés dans de bonnes conditions et leur proposer une couverture territoriale complète. Il est, par ailleurs, inexact sur ce sujet de minimiser le contrôle de l'Etat, la certification des comptes et l'action des instances, pourtant réels.

Ces attitudes de dénigrement et de dénonciation sont de toute évidence manœuvrières. Mais ces discours éloignent de la question essentielle : Comment aider au quotidien les employeurs et salariés à être acteurs de la prévention des risques professionnels ? Les responsabilités en matière de Santé Sécurité demeurent inchangées. La réalité de la prévention dans l'entreprise passera toujours par des actions à mener au plus près du terrain. Aussi la définition d'actions précises et évaluables constitue un point de départ indispensable pour faire progresser le système. Cette entrée par les objectifs, plutôt que par la gouvernance ou le financement du système, est plus sûre pour obtenir des progrès concrets.

Parfois assimilée à un travail sur la « tuyauterie », cette approche ne devrait-elle pas guider d'abord le débat politique ?

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Assistantes :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie CAYOL



ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Associant une compétence médicale spécialisée dans le domaine du travail à des expertises pluridisciplinaires diversifiées, les SSTI disposent de ressources dédiées, qui font d'eux les seuls acteurs du système de Santé au travail en capacité d'effectuer dans la durée le lien entre la santé des travailleurs et leur environnement de travail.

S'appuyant sur cette compétence et sur l'expérience cumulée, les SSTI ont défini et structuré une offre de services aux entreprises et aux salariés dans cette proposition de cahier des charges.

Cette dernière définit donc ce qu'un SSTI doit être en mesure d'assurer de manière effective pour le compte des employeurs et des salariés partout en France quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le document a été présenté à la profession en amont de la livraison lors de la journée d'étude du 9 janvier dernier, qui a permis de revenir sur des parcours « bénéficiaires », des livrables, ainsi que des indicateurs de l'activité.

Le support de présentation de cette matinée, agrémenté de commentaires, est disponible sur Presanse.fr. Dans l'attente des résultats de la négociation à venir des partenaires



Proposition d'interface « entreprises » mise à disposition par le SSTI.

sociaux, il s'agit de faciliter la compréhension par les équipes de cette proposition de cahier des charges, de donner des perspectives partagées au réseau et de favoriser la cohérence des projets de Services en cours d'écriture.

La proposition de cahier des charges a été livrée aux membres du réseau Présanse le 27 janvier dernier. ■